

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2580

16 octobre 2013

SOMMAIRE

Adi Corporation S.A.	123829	Digital Consulting Company S.A.	123801
ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings	123828	Frame S.à r.l.	123794
ArcelorMittal Treasury Financial Services S.à r.l.	123828	Herford Luxembourg Company S.à r.l. .	123794
Arends-Tilly Maastricht B.V. S.à.r.l.	123821	IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.	123801
Ares CSF III Luxembourg S.à r.l.	123828	Kabuki S.A.	123802
Atares Lux Invest S.A.	123805	Kabuki S.A.	123802
Axioma Partners S.A.	123820	Kikerono Konzern SPF A.G.	123807
BCL Fixed Income S.à r.l.	123805	Kikerono Konzern SPF A.G.	123807
Belux Bois S.A.	123805	Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ..	123806
Berard & Krasniqi S.à r.l.	123806	LA Coussinerie	123817
Best Buy International Finance S.à r.l. ..	123795	Lacroix S.A.	123813
BIL Auto Lease	123796	Land Immo S.A.	123812
Billix Holding S.A.	123795	LDF65 S.à r.l.	123812
Boucherie Clement S.à r.l.	123795	Le Fil d'Or Fati Sàrl	123820
BP Luxembourg S.A.	123796	Lemu Investments S.A.	123819
Capstone Capital S.à r.l.	123805	Lion/Niagara Luxembourg II	123808
Captain Boat S.à r.l.	123798	Logica Holdings Luxthree S.à r.l.	123808
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	123798	Lorecar S.A.	123819
CCP Holdings II - End S.à r.l.	123796	Lusana Participations S.A.	123819
Cloak Lane Funding S.à r.l.	123797	Lux Cato Sàrl	123818
COC Luxembourg S.à r.l.	123800	LuxCo 2011 S.à r.l.	123812
Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF	123800	Lux-Index US.	123808
Concept & Sales s.à r.l.	123800	LuxMultiservices S.A.	123811
Consualia Dva S.A.	123802	Lux-Protect Fund	123808
Credimmo Corp S.à r.l.	123798	Manureva S.C.I.	123819
Crêperie Bretonne	123797	Marth Group S.à r.l.	123818
Crystal Pumpkin S.A.	123797	Marth Invest S.à r.l.	123818
Cybe S.à r.l.	123801	Navistar International Luxembourg Sàrl	123807
Cybe S.à r.l.	123800	Projects Challenges and Services	123840
Decoma Hungary Group Financing and Management Limited Liability Company, Luxembourg Branch	123801	Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF .	123839
		Sapphire Actipark 1 S.à r.l.	123794
		Three Hills Partners Sàrl	123829
		Zytron Investments S.A., SPF	123839

Sapphire Actipark 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 62.725,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.800.

—
EXTRAIT

La personne physique mentionnée ci-dessous a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} Août 2013, que:

- Mme Marine LE LAN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 15 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

- M. Mark FLAHERTY, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- M. Francesco PIANTONI, Gérant

- Mme Marine LE LAN, Gérante

- M. Mark FLAHERTY, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 28 Août 2013.

Référence de publication: 2013122661/26.

(130149206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Frame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.395.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013125315/10.

(130152368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Herford Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.665.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé Blackstone Holdings Capital Partners (Cayman) IV Ltd., a changé et doit désormais se lire comme suit: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans.

Le siège social de l'associé Blackstone Holdings Capital Partners (Cayman) IV-A Ltd, a changé et doit désormais se lire comme suit: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Herford Luxembourg Company S.a r.l. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013125342/18.

(130152445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Billix Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8008 Strassen, 130-132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.316.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Tenue au Siège Social en date du 20 août 2013

L'Assemblée accepte, avec effet au 1^{er} août 2013, la démission de leurs fonctions d'Administrateur de:

- Monsieur Fays Eric, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}
- Monsieur Wies Aurélien, demeurant professionnellement à F-54190 Villerupt, 40, Rue Michelet

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} août 2013, de nommer aux fonctions d'Administrateur:

- Madame Gérard Aurélie, employée privé, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen 130, route d'Arlon
- Madame Schaefer Isabelle, employée privée, née le 2 janvier 1968 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen 130, route d'Arlon

La durée du mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'année 2018.

L'Assemblée décide de renouveler, avec effet au 1^{er} août 2013, le mandat de Mme Kahrien Lerbs, née le 26 juillet 1969 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, aux fonctions d'administrateur.

La durée du mandat de l'Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'année 2018.

L'Assemblée décide de renouveler, avec effet au 1^{er} août 2013, la FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S. à R.L., avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B67.480.

La durée du mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BILLIX HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013124027/31.

(130150956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Boucherie Clement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 4, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 72.584.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124033/10.

(130151128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Best Buy International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.067.

—
Les comptes annuels au 26 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2013124023/13.

(130151433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

BP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 45.782.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2013 que:

1) La société Ernst & Young, établie et ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH - 7, Parc d'Activité Syrdall, RCS Luxembourg No B47771, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Le mandat de Monsieur Romain Hoffmann en tant qu'administrateur-délégué arrivé à échéance, est reconduit pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 août 2013.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Par mandat
Signature

Référence de publication: 2013124034/18.

(130150931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CCP Holdings II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 114.737,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.773.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 12 juin 2013 (traduction libre)

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 12 juin 2013 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} septembre 2013 à l'adresse suivante:

25C, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Il convient également de noter que:

- Monsieur Brian Patterson, gérant de catégorie A la Société, désormais réside professionnellement à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Le siège social de l'associé unique de la Société, CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., se situe désormais à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Phill Williams.

Référence de publication: 2013124059/20.

(130150969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

BIL Auto Lease, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.398.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013

Troisième résolution:

L'assemblée générale désigne la société Ernst & Young SA, dont le siège social est établi 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, comme réviseur agréé de BIL Auto Lease à partir de l'exercice comptable débutant le 1^{er} janvier 2013, en remplacement de la société Deloitte SA, établie à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.
 Tom LESSEL / Charlotte LIES
 Administrateur / Directeur

Référence de publication: 2013124026/16.

(130151491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Cloak Lane Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
 R.C.S. Luxembourg B 116.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Diekirch, le 02 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124046/10.

(130151294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Crystal Pumpkin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 R.C.S. Luxembourg B 154.926.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124050/10.

(130150909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Crêperie Bretonne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 58, rue de Koerich.
 R.C.S. Luxembourg B 172.410.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire
 tenue au siège social le 19 août 2013*

Présences

Nom	Nombre de parts	Signature
Madame GREGORIUS Denise	30	
Monsieur ASSELBORN Philippe	30	
TOTAL	60	

Sont présentes 60 parts, soit 100 % des parts.

Bureau

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur ASSELBORN Philippe. Le Président désigne Madame GREGORIUS Denise comme secrétaire.

Exposé du Président

Le Président expose que:

- A. Toutes les associées étant présentes, il n'y a pas lieu de justifier de l'envoi de convocation.
- B. L'Assemblée a pour ordre du jour:
 - Transfert du siège social.

Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par le Président étant reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'objet à l'ordre du jour.

Délibération

Les associés décident de transférer le siège social de la société à:
 58, rue de Koerich

L-8437 STEINFORT

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune associée ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

Madame GREGORIUS Denise / Monsieur ASSELBORN Philippe
Secrétaire / Président

Référence de publication: 2013124047/34.

(130151427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 918.176,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.128.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 12 juin 2013 (traduction libre)

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 12 juin 2013 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} septembre 2013 à l'adresse suivante:

25C, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Il convient également de noter que Monsieur Brian Patterson, gérant de catégorie A la Société, réside professionnellement à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Phill Williams.

Référence de publication: 2013124054/17.

(130150957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Captain Boat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.478.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124053/10.

(130151460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Credimmo Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 101.146.

—
L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «CREDIMMO CORP S.à r.l.», avec siège social à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 821 du 11 août 2004, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1491 du 24 juin 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 101.146.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, juriste/clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence GIRAULT, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société de L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth, à F-75017 Paris, 13, rue Léon Jost, et adoption de la nationalité française.

2. Confirmation du mandat de la gérante et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir au Luxembourg.

3. Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir en France.

4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société de L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, à F-75017 Paris, 13, rue Léon Jost, et d'adopter la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés en France.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de la gérante Madame Lidia ORLEWSKA, commerciale, née à Gorlice (Pologne) le 5 juillet 1978, demeurant à PL-38-300 Gorlice, Marii Konopnickiej 13.m42, laquelle a tous pouvoirs généralement quelconques à l'effet de procéder à toutes les formalités administratives et fiscales du point de vue luxembourgeois suite au transfert du siège social en France.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme mandataire le cabinet d'avocats Jouveaud Associés, demeurant professionnellement à F-75017 Paris, 18, rue de Tilsit.

En vue du transfert du siège social et du lieu d'exploitation de la société en France, le mandataire est notamment habilité à amender, changer, élargir, abroger, révoquer ou modifier d'une quelconque autre façon, en tout ou en partie, les statuts de la société, aux fins de les adapter aux exigences légales stipulées par le droit français, ce conformément aux termes et conditions que le mandataire arrêtera dans l'intérêt de la société. A ces mêmes fins de transfert du siège social, le mandataire sera habilité à faire toutes les déclarations et affirmations prescrites par les lois françaises; à exiger toutes preuves; à se faire remettre tous actes et documents et à en accuser réception; à exécuter toutes formalités; à faire toutes notifications; à demander la levée de servitudes et à exercer tous droits d'ester en justice; à l'effet susmentionné, il pourra souscrire et signer tous actes ou documents, fournir ou élire domicile, subroger, faire toutes déclarations et, de manière générale, poser tous actes qui pourraient s'avérer utiles ou opportuns, à l'inclusion de ceux non expressément stipulés dans les présentes. Par ailleurs, la société ratifie et confirme pleinement par la présente tous les actes généralement quelconques que le mandataire pourrait légitimement exécuter ou faire exécuter en vertu des présentes, et s'engage à tenir le mandataire quitte et indemne de tous frais, charges, débours et dommages qu'il pourrait encourir en relation avec ceux-ci.

Le mandataire pourra sous-déléguer en tout ou en partie les pouvoirs lui conférés par la présente.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, L. Girault, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30912. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124735/81.

(130151749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Concept & Sales s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.987.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124726/12.

(130151527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.818.

—
Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124724/11.

(130151526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

COC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.359.753,54.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.386.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Août 2013.

Référence de publication: 2013124723/10.

(130152102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Cybe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 133.388.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 02 septembre 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 02 septembre 2013 que les cents parts sociales appartenant à l'associé unique, Monsieur André CASANOVA, demeurant L - 5626 Mondorf-les-Bains, 4, Avenue Elise Deroche, décédé le 26 juin 2012, et venant aux droits de ce dernier en vertu de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont transmises en date du 27 juin 2012, par voie successorale comme suit:

- Cinquante parts sociales de la Société à Madame Marie CASANOVA, employée privée, née le 08 octobre 1984 à THIONVILLE (France), demeurant à L-5626 Mondorf-les-Bains, 4, Avenue Elise Deroche,

- Cinquante parts sociales de la Société à Madame Angéline CASANOVA née LUCARINI, retraitée, née le 26 juin 1942 à Algrange (France) demeurant à F-57 440 Algrange, CD 152, Pennsbrun (France).

Bettembourg, le 2 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013124739/21.

(130151619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Cybe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 133.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124740/10.

(130151620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

**Decoma Hungary Group Financing and Management Limited Liability Company, Luxembourg Branch,
Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.667.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société Decoma Hungary Group Financing and Management Limited Liability Company, société de droit étranger (hongrois), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124741/12.

(130151556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Digital Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.398.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013,

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124742/12.

(130151649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.171.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 11 juillet 2013

- Le conseil de gérance accepte la démission de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que délégué à la gestion journalière.

- Conformément à l'article 9 des statuts de la Société et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les Membres du Conseil de gérance décident de nommer Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Délégué à la gestion journalière, et ce pour une période indéterminée.

La Société pourra être valablement engagée par la signature conjointe des deux Délégués à la gestion journalière.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125377/20.

(130152618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Kabuki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.896.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125385/10.

(130152751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Kabuki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.896.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125386/10.

(130152752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Consualia Dva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.630.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Consualia Dva S.A.", a public limited company, established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 161630, (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, on June 16, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2081 of September 7, 2011,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 29, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 844 of April 10, 2013.

The Meeting is presided by Mr. Keimpe REITSMA, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

The Chairman appoints Mrs. Aldijana GEGIC, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Deborah BUFFONE, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by one million Euros (1,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two million and thirty-one thousand Euros (2,031,000.- EUR) up to three million and thirty-one thousand Euros (3,031,000.- EUR), by the creation and issuance of ten thousand (10,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;
2. Subscription of the new shares by the current sole shareholder and payment by contribution in cash;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association;
4. Miscellaneous.

B) That the represented sole shareholder, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by his proxy, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that the represented sole shareholder declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the share capital by one million Euros (1,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two million and thirty-one thousand Euros (2,031,000.- EUR) up to three million and thirty-one thousand Euros (3,031,000.- EUR), by the creation and issuance of ten thousand (10,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The Meeting acknowledges that the ten thousand (10,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder and fully paid up by him by payment in cash, so that the amount of one million Euros (1,000,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the bylaws is amended and will have henceforth the following wording:

"" **Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at three million and thirty-one thousand Euros (3,031,000.- EUR), represented by thirty thousand three hundred and ten (30,310) shares of a par value of one hundred Euros (100.-) each.
""

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand one hundred Euros.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Consualia Dva S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161630, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2081 du 7 septembre 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 844 du 10 avril 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Keimpe REITSMA, employé, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Le Président désigne Madame Aldijana GEGIC, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Deborah BUFFONE, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions et trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) à trois millions et trente et un mille euros (3.031.000,- EUR) par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription des nouvelles actions par l'actuel actionnaire unique et libération moyennant apport en numéraire;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par son mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et que l'actionnaire unique représenté déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions et trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) à trois millions et trente et un mille euros (3.031.000,- EUR) par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'Assemblée reconnaît que les dix mille (10.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par lui moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois millions et trente et un mille euros (3.031.000,-EUR), représenté par trente mille trois cent dix (30.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. REITSMA, A. GEGIC, D. BUFFONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/32938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013126384/142.

(130153791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Belux Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 104.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/09/2013.

Référence de publication: 2013126358/10.

(130154423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

BCL Fixed Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013126354/14.

(130154225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Atares Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013126335/14.

(130154243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Capstone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.998.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 30 août 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Capstone Capital S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126376/16.

(130153699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Berard & Krasniqi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.727.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 septembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 05 septembre 2013 au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission de Zegir KRASNIQI, né à Décani (Kosovo), le 3 août 1975, demeurant à L-1739 Luxembourg, 4, rue Fernand d'Huart, comme gérant technique de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission de Fatos KRASNIQI, né à Décani (Kosovo), le 11 février 1977, demeurant à L-1739 Luxembourg, 4, rue Fernand d'Huart, comme gérant administratif de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité de nommer comme gérant unique de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Carlo WEIS, administrateur, né Luxembourg, le 04. décembre 1958, demeurant à L-8048 Strassen, 12 rue de la Normandie.

La société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Par la présente, nous déclarons que:

a) Monsieur Zegir KRASNIQI, administrateur, né à Décani (Kosovo), le 03 août 1975, demeurant à L-1739 Luxembourg, 4, rue Fernand d'Huart, propriétaire de 105 parts sociales de la société à responsabilité limitée «BERARD & KRASNIQI, S.à r.l.», ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 80, route de Luxembourg inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le N° B 106727 déclare avoir cédée l'intégralité de ses parts sociales à Monsieur Carlo WEIS, administrateur, né Luxembourg, le 04. décembre 1958, demeurant à L-8048 Strassen, 12 rue de la Normandie, au prix convenu et accepté entre parties.

b) Par la présente cession, Monsieur Carlo WEIS, préqualifié, devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés. Elle aura droit notamment aux produits des dites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

c) Suite à la présente cession, le capital social est réparti comme suit:

Monsieur Carlo WEIS 500 parts sociales

Bertrange, le 05 septembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126359/38.

(130153850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.534.

—
EXTRAIT

En date du 13 août 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Jacques de Patoul, en tant que gérant de catégorie C de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013.

- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant C de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 septembre 2013. *

Référence de publication: 2013125933/16.

(130153368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Kikerono Konzern SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire du 25 juin 2013

Les mandats d'Administrateur de Madame Laurence MOSTADE, employée privée, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Ariane VIGNERON, employée privée résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Certifié sincère et conforme

KIKERONO KONZERN SPF A.G.

A. VIGNERON / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013125940/20.

(130153274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Kikerono Konzern SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIKERONO KONZERN SPF A.G.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013125939/12.

(130153262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Navistar International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.202.

—
EXTRAIT

Par décisions de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} août 2013 et du 2 août 2013, il a été décidé:

- de révoquer le mandat de Monsieur Andrew Cederth en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 18 juin 2013;

- de reconnaître la démission de Monsieur Troy A. Clarke en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 2 août 2013;

- d'approuver la nomination de Monsieur Thomas Clevinger, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 2 août 2013; et

- d'approuver la nomination de Monsieur John Miller, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 2 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013126009/22.

(130152894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport d'audit pour l'exercice clos au 31 mars 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 septembre 2013.

Pour la société

Le notaire

Référence de publication: 2013125975/13.

(130153522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Lux-Index US., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.343.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport d'audit pour l'exercice clos au 31 mars 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 septembre 2013.

Pour la société

Le notaire

Référence de publication: 2013125974/13.

(130153491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.678.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013126613/11.

(130154306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Lion/Niagara Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.652.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of August.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the company Lion/Niagara Luxembourg II, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.652 (the Company).

The Company was incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, on the 14th of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 411 on March 20, 2007, and which articles of incorporation have been amended at several times and for the last time by deed of the notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, in replacement of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on the 4

th of September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1899 on September 30, 2009.

THERE APPEARED:

Lion/Niagara Luxembourg I, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.651 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in varietur* by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions for the liquidator; and
5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the Sole Shareholder RESOLVES with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the private limited liability company (société à responsabilité limitée) KMPG Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.65, represented by Mr. Zia Hossen, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the party appearing, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société Lion/Niagara Luxembourg II, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.652 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 411 du 20 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 4 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1899 du 30 septembre 2009.

A COMPARU:

Lion/Niagara Luxembourg I, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.651 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions pour le liquidateur; et
5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), l'Associé Unique DÉCIDE avec effet immédiat de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer la société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, représentée par M. Zia Hossen, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur) en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Pour exercer ses fonctions, le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126610/125.

(130154079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

LuxMultiservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 68, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 133.233.

L'an deux mille treize, le huit juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LuxMultiservices S.A.", établie et ayant son siège social au Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133233 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2786 du 3 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur David OFFEMAN, couvreur-zingueur, demeurant Zone Artisanale, F-57240 Nilvange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sando GATT, couvreur-zingueur, demeurant 10 rue de Neufchef, F-57650 Fontoy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis DADASHEV, comptable, demeurant professionnellement au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Domiciliation du siège social de la société à L-6550 Berdorf, 68 rue de Grundhof.

2. Modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Berdorf (Grand-Duché de Luxembourg)».

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de domicilier le siège social de la société à L-6550 Berdorf, 68 rue de Grundhof et de modifier en conséquence l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Berdorf (Grand-Duché de Luxembourg)»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. OFFEMAN, S. GATT, D. DADASHEV, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013126619/54.

(130153745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

LuxCo 2011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.007.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.726.

En date du 11 juillet 2013 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de Monsieur Andreas MANGRICH de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 28 juin 2013;

2. Election du nouveau gérant, à compter du 28 juin 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert STRIETZEL, né le 10 septembre 1975, à Schwerin, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxCo 2011 S.à r.l.

Jorge PEREZ LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2013126618/18.

(130154377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Land Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 93, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 86.792.

Extrait de l'assemblée générale du 4 septembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 4 septembre 2013 que:

La société constate la démission en date du 4 septembre 2013 de Monsieur Dominique PETITEVILLE de son poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière.

L'Assemblée nomme au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Sébastien Thibal, né le 21 février 1976 à Perpignan et demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

L'Assemblée nomme au poste de délégué à la gestion journalière pour une durée de 6 ans:

Monsieur Sébastien Thibal, né le 21 février 1976 à Perpignan et demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Le mandataire

Référence de publication: 2013126623/18.

(130153918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.875,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.749.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 4 septembre 2013

L'actionnaire unique de LDF65 S.à r.l. (la Société), a décidé:

(i) de révoquer Mr. Peter Diehl de son mandat d'administrateur en tant que gérant A de la Société avec effet au 13 août 2013 et;

(ii) de nommer Mr. Stephan Ohlmeyer, né le 24 octobre 1970 à Braunschweig, Allemagne et ayant pour résidence professionnelle Industriestrasse 13C, CH-6300 Zug, Suisse, en tant que gérant B de la Société avec effet au 4 septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

LDF65 S.à r.l.

Au nom et pour le compte de la société

Signature

Référence de publication: 2013125960/18.

(130152853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Lacroix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 34.441.

L'an deux mille treize, le neuf août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LACROIX S.A.", ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.441, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 30 janvier 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 9 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 11 septembre 1992, et

- 24 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 18 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Delphine DEICHTMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael DUVAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-3327 CRAUTHEM, Zone Industrielle Im Bruch à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, et modification corrélative du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).» Le reste de l'article demeure inchangé.

2. Introduction d'un nouvel alinéa entre le troisième alinéa et le quatrième alinéa existant de l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes»

3. Adaptation et refonte complète des statuts de la Société, incluant les modifications susvisées et celles subséquentes à la loi du 25 août 2006 relative à la société anonyme unipersonnelle, statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. La société anonyme existe sous la dénomination de "LACROIX S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exercice de deux activités regroupées:

1. dans une branche immobilière consistant dans l'achat et la vente, la location et l'échange, la promotion et la mise en valeur d'immeubles;

2. dans une branche hôtelière consistant dans l'exploitation d'un établissement d'hébergement de plus de 10 chambres avec petite restauration.

La Société pourra prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet social et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières de nature mobilière ou immobilière lui permettant de réaliser son objet social. Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et onze cents (148.736,11 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominative et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

4. Acception de la démission de Monsieur Benoit MION de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter de ce jour;

5. Nomination de Monsieur Daniel GILLARD, né à Malmédy (Belgique), le 15 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, en qualité de nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014;

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

123817

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (2^{ème} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).»
Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel alinéa entre le troisième alinéa et le quatrième alinéa existant de l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, incluant notamment les modifications susvisées et celles subséquentes à la loi du 25 août 2006 relative à la société anonyme unipersonnelle, statuts qui auront dorénavant la teneur reprise dans le point 5 de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte, par vote spécial, la démission de Monsieur Benoit MION de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur:

Monsieur Daniel GILLARD, né à Malmédy (Belgique), le 15 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Michael DUVAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2013. Relation GRE/2013/3435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013125959/242.

(130153091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

LA Coussinerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 2, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 16.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013125958/10.

(130152864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Lux Cato Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 6, place de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 179.962.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Procès verbal pour l'ouverture d'une succursale

Je soussigne Christophe Jonathan CATONIO, Directeur de la société Croissanterie Cato LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 8656361) souhaite créer la succursale Lux Cato SARL à 6 Place de la Paix, L-4275 Esch sur Alzette.

Cette succursale aura pour objet le commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 05/09/2013.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Monsieur Cristophe Jonathan CATONIO. Il a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Christophe Jonathan CATONIO

Directeur

Référence de publication: 2013125953/18.

(130153175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Marth Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 138.842.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 23 août 2013

Les associés de la société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Le siège social est transféré à l'intérieur de la commune de Kehlen à partir du 2 septembre 2013.

Résolution 2:

A partir du 2 septembre 2013, l'adresse de la société est fixée à:

L-8287 KEHLEN, 15, Zone Industrielle

Kehlen, le 2 septembre 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013125990/17.

(130153493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Marth Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 157.912.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 23 août 2013

Les associés de la société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Le siège social est transféré à l'intérieur de la commune de KEHLEN à partir du 2 septembre 2013.

Résolution 2:

A partir du 2 septembre 2013, l'adresse de la société est fixée à:

L-8287 KEHLEN, 15, Zone Industrielle

Kehlen, le 2 septembre 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013125989/17.

(130153494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.634.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 3 septembre 2013

1. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. David GIANNETTI, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Mme Katia CAMBON, pré-nommée, a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEMU INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013125962/20.

(130153162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Manureva S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7670 Reuland, 12, Massewee.
R.C.S. Luxembourg E 757.

L'adresse de la gérante Madame KIRCHEN Paule est la suivante:
KIRCHEN Paule, 12, Massewée, L-7670 REULAND

Reuland, le 5 septembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125980/12.

(130153451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Lusana Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 54.484.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire dit 30 août 2013

1. La liquidation de la société LUSANA PARTICIPATIONS S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à.r.l.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013125973/17.

(130152849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Lorecar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 145.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013125970/11.

(130153406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Le Fil d'Or Fati Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4554 Differdange, 2, rue Saint Etienne.

R.C.S. Luxembourg B 163.310.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la société "LE FIL D'OR FATI SARL" a été transféré à l'adresse suivante:

L-4554 Differdange, 2, rue Sainte Etienne

Pour avis sincère et conforme
Pour la Société
Maria De Fatima PINA DA COSTA DIAS
Gérante

Référence de publication: 2013125961/14.

(130153030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Axioma Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.839.

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Axioma Partners S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162.839 (NIN 2011 2217 771),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2429 du 10 octobre 2011,

au capital social de cinquante mille Euros (€ 50.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Madame Anja PAULISSEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, A. PAULISSEN, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126298/54.

(130153738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Arends-Tilly Maastricht B.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.335,00.

Siège de direction effectif: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.969.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of August.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Petrus Joseph Maria ARENDS, born at Helmond (Netherlands), on the 12th of April 1953, residing at NL-6212 NC Maastricht, Ursulinenweg 7, and

2.- Mrs. Paula Josephina ARENDS-TILLY, married to Mr. Petrus Joseph Maria ARENDS, born at Maastricht (Netherlands), on the 23rd of December 1959, residing at NL- 6212 NC Maastricht, Ursulinenweg 7,

acting in their capacity as sole shareholders of Arends-Tilly Maastricht B.V., a company incorporated and existing under Dutch law, having its statutory seat at NL-6212 NC Maastricht, Ursulinenweg 7 and registered with the Dutch Trade Register under the number 14631777.

The appearing persons are hereby represented by the company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, the last one represented by two of its managers, namely:

- Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, and
- Mrs. Anja PAULISSEN, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of two proxies given under private seal on August 20, 2013.

The said proxies, after being signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, represented as said before, have requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- The transfer of the administrative and the effective seat of management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of August 21, 2013.

Its registered office (in Dutch: "statutaire zetel") remains in Maastricht, the Netherlands.

The Company's address of the administrative and effective seat of management is fixed at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The Company will be submitted to Luxembourg laws as a legal entity located in the Grand Duchy of Luxembourg. The Company adopts the form of a "Société à responsabilité limitée".

3.- The Company's share capital will amount to EIGHTEEN THOUSAND THREE HUNDRED THIRTY-FIVE EURO (EUR 18.335.-), divided into three thousand eight hundred sixty (3.860) shares with a nominal value of FOUR EURO SEVENTY-FIVE CENT (EUR 4,75) each.

4.- Appointment of the managers of the Company:

a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

d) The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L- 1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

5.- The Company proceeds to a total restatement of its Articles of Association and brings them in conformity with Luxembourg Company Law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms as far as it is necessary the decision to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company to the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of August 21, 2013.

The meeting takes note that the Company's address of the administrative and effective seat of management is fixed at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Second resolution

The meeting decides to adopt the Luxembourg form of a Société à responsabilité limitée.

Third resolution

The meeting resolves that the share capital of the Company will amount to EIGHTEEN THOUSAND THREE HUNDRED THIRTY-FIVE EURO (EUR 18.335.-), divided into three thousand eight hundred sixty (3.860) shares with a nominal value of FOUR EURO SEVENTY-FIVE CENT (EUR 4,75) each.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint as managers of the company for an unlimited period of time:

a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

d) The company Luxglobal Management S.a r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

Fifth resolution

The meeting resolves to proceed to a total restatement of its Articles of Association which will henceforth on read as follows:

Private limited liability company articles of association.

Art. 1. In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. the "General Meeting":

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. the "Board":

the board of managers of the Company in case of plurality of managers;

e. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

f. the "Law":

any applicable law in the Grand Duchy of Luxembourg and/or the Netherlands as far as Dutch laws are applicable to a legal entity incorporated under Dutch law with its principle place of business and its principal office located in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 2. The name of the Company is Arends-Tilly Maastricht B.V. S.à r.l..

The company is a private limited liability company (the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and by the present articles.

Art. 3. The registered office (statutaire zetel) of the Company is in Maastricht, the Netherlands.

The principal place of business of the Company and its principal office shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the Shareholders.

Art. 5. The Company shall have as its business purpose to enter into, to administer and to execute annuity agreements, and pension schemes within the meaning of the Dutch Tax Act 1964 with regard to wages and salaries; such outside the scope of the Market Conduct Supervision Act. In the performance of its activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any activities that are subject to a license or authorization, unless the Company has obtained such license or authorization from the relevant supervisory authorities.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The Company may also buy, sell, rent and administer any real estates, registered property and items of property in general.

The Company may participate in the establishment, management and the development of any financial, industrial or commercial enterprise, to finance and to provide securities and guarantees or otherwise for the debts of its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow, lend and raise funds, except by way of public offer, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness.

The Company may develop and trade in patents, trademarks, licenses, know-how and other industrial property rights;

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of the Company's purpose.

Art. 6. The capital is set at EIGHTEEN THOUSAND THREE HUNDRED THIRTY-FIVE EURO (EUR 18.335.-), divided into three thousand eight hundred sixty (3.860) shares with a nominal value of FOUR EURO SEVENTY-FIVE CENT (EUR 4,75) each.

All Shares shall be registered and are numbered starting with number 1. No share certificates shall be issued.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law

Shares may be issued in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, which resolution is adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Shares may be redeemed in accordance with the Law and pursuant to a unanimous resolution of a General Meeting in which the total share capital is present or represented.

The resolution of the General Meeting stipulates the terms and conditions of the redemption.

Art. 7. Shares may be transferred in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company received the deed of the Dutch notary in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 8. The Management. The Company is managed by one or more managers which are appointed by the General Meeting. If several managers have been appointed, the managers will constitute a Board. The Board shall meet in Luxembourg.

A manager doesn't need to be a Partner. The General Meeting may revoke a manager ad nutum.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting, either by Law or by the present Articles, fall within the competence of the sole manager or the Board.

Board resolutions shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

If a seat on the Board is vacant or a Board member is absent or unable to perform his duties, the remaining Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Board are vacant or all Board members or the sole Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting.

Art. 9. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the Board.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 10. The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year at its principle office.

The sole partner assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken if they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 11. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represents the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts up to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company after adoption of the annual accounts and in accordance with the law.

At any time the General Meeting may decide to distribute an interim dividend, provided that all legal obligations and requirements for the distribution of such an interim dividend are fulfilled.

Art. 12. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 13. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription of the Shares

The three thousand eight hundred sixty (3.860) shares with a nominal value of FOUR EURO SEVENTY-FIVE CENT (EUR 4.75) each, are subscribed as follows:

- 1.- Mr. Petrus Joseph Maria ARENDS, prenamed, one thousand nine hundred thirty (1.930) shares.
- 2.- Mrs. Paula Josephina ARENDS-TILLY, prenamed, one thousand nine hundred thirty (1.930) shares.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Petrus Joseph Maria ARENDS, né à Helmond (Pays-Bas), le 12 avril 1953, demeurant à NL- 6212 NC Maastricht, Ursulinenweg 7, et

2.- Madame Paula Josephina ARENDS-TILLY, épouse de Monsieur Petrus Joseph Maria ARENDS, née à Maastricht (Pays-Bas), le 23 décembre 1959, demeurant à NL- 6212 NC Maastricht, Ursulinenweg 7,

agissant en leur qualité de seuls actionnaires de Arends-Tilly Maastricht B.V., une société constituée et régie par le droit néerlandais, établie et ayant son siège statutaire à Maastricht, Pays-Bas, enregistrée au registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 14631777.

Les personnes comparantes sont ici représentées par la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, la dernière représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, et

- Madame Anja PAULISSEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

en vertu deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 20 août 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des personnes comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Le siège administratif et le siège de direction effective de la Société est par les présentes transféré vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 21 août 2013, le siège statutaire de la Société (en néerlandais: «statutaire zetel») étant maintenu aux Pays-Bas.

L'adresse du siège administratif et de direction effective de la Société est fixée à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- La Société sera soumise à la Loi luxembourgeoise comme entité légale située au Grand-Duché de Luxembourg. La Société adopte la forme sociale d'une "Société à responsabilité limitée".

3.- Le capital social de la Société s'élèvera à DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 18.335.-), représenté par trois mille huit cent soixante (3.860) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE EUROS SOIXANTE-QUINZE CENTS (EUR 4,75) chacune.

4.- Les gérants de la société sont:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

c) Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

d) La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

5.- La Société procède à une refonte complète de ses statuts et les adapte à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à dater du 21 août 2013.

L'assemblée prend note du fait que le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société sont fixés à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une "Société à responsabilité limitée".

Troisième résolution

L'assemblée décide que le capital social de la Société s'élèvera à DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 18.335.-), représenté par trois mille huit cent soixante (3.860) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE EUROS SOIXANTE-QUINZE CENTS (EUR 4,75) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- b) Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,
- c) Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- d) La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui ont dorénavant la teneur suivante:
SOCIETE A Responsabilité LIMITEE

STATUTS

Art. 1^{er} . Les termes ont la définition suivante

- a) une «Part»: une part formant le capital de la Société;
- b) un «Associé»: le détenteur d'une ou plusieurs Parts sociales;
- c) l'«Assemblée générale des associés»: l'organe de la Société composé des Associés ayant droit de vote;
- d) la «Gérance»: l'organe de gestion et d'administration de la Société;
- e) «par écrit»: par lettre, télécopie, e-mail ou par voie de tout autre message transmis par les moyens normaux de communication et susceptible d'être reçu en la forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;
- f) la «Loi»: toute disposition légale ou réglementaire applicable au Grand-Duché de Luxembourg et aux Pays Bas dans la mesure où les lois Néerlandaises sont applicables à une entité constituée sous les lois Néerlandaises avec ses lieux d'activités et son bureau principal situés au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. La dénomination de la Société est Arends-Tilly Maastricht B.V. S.à.r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée «la Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 3. Son siège social est à Maastricht, Les Pays-Bas

Le lieu principal de ses activités et son siège administratif sont à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a le droit d'avoir des succursales ailleurs, même en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 5. La Société aura pour objet de conclure, d'administrer et exécuter des contrats de rentes, des plans de pensions y compris dans le sens du "Tax Act" néerlandais de 1964 portant sur les salaires et traitements, et ceci en dehors des compétences du "Market Conduct Supervision Act". Dans l'accomplissement de ses tâches, la Société devra, afin d'éviter tout doute, s'abstenir d'accomplir toute activité qui serait sujette à l'obtention d'une licence ou d'une autorisation, à moins que la Société ait obtenu une telle licence ou autorisation émanant des autorités compétentes.

La société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou sociétés apparentées

La société peut emprunter, prêter et lever des fonds y compris, les opérations d'émission d'obligations, de billets à ordre, de valeurs mobilières ou d'autres titres de créance, sauf par offre au public.

La société peut exploiter, valoriser et commercialiser des brevets, des marques déposées, de licences, de savoir-faire et d'autres droits de propriété intellectuelle et industrielle;

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 6. Le capital autorisé et souscrit de la Société s'élève à DIX-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 18.335.-), représenté par trois mille huit cent soixante (3.860) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE EUROS SOIXANTE-QUINZE CENTS (EUR 4,75) chacune.

Toutes les Parts sont nominatives et sont numérotées commençant par le n° 1. Il ne sera émis aucun certificat de part.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société a le droit d'acquérir des Parts sociales entièrement libérées ou leurs certificats, dans le strict respect des limites prescrites par la Loi en la matière.

Une émission de Parts conformément à la loi a lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Le rachat des Parts est possible conformément à la loi et lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à l'unanimité des Associés représentant le total du capital souscrit.

Les termes et les conditions de rachat des Parts sont indiqués par la délibération de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Conformément à la loi, les Parts peuvent être transférées selon la délibération de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Hormis le cas où la Société intervient elle-même en qualité de partie à l'acte juridique de transmission ou cession, les droits attachés aux Parts ne peuvent être exercés qu'après reconnaissance par la Société de la transmission ou cession ou qu'après signification de l'acte notarié à la Société selon les dispositions pertinentes de la Loi en la matière.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée générale. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le Conseil de Gérance se tient à Luxembourg

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement d'un Gérant, le ou les autres Gérants seront provisoirement chargés de l'administration de la Société. En cas de vacance de la totalité de la Gérance ou d'absence ou, selon le cas, d'empêchement de tous les Gérants ou de l'unique Gérant, la ou les personnes désignées à cet effet par l'Assemblée générale des associés seront temporairement chargées de l'administration de la Société.

Art. 9. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 10. Chaque année, dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice social, l'Assemblée annuelle se tient à son siège administratif.

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous réserve que toutes les obligations légales ou réglementaires aient été respectées.

Art. 12. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 13. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription des parts sociales

Les trois mille huit cent soixante (3.860) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE EUROS SOIXANTE-QUINZE CENTS (EUR 4,75) chacune, ont été souscrites comme suit:

- 1.- Monsieur Petrus Joseph Maria ARENDS, prénommé, mille neuf cent trente (1.930) parts sociales.
- 2.- Madame Paula Josephina ARENDS-TILLY, prénommée, mille neuf cent trente (1.930) parts sociales.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, A. PAULISSEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126293/389.

(130153739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ares CSF III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.575.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ares CSF III Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126294/11.

(130153747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

ArcelorMittal Treasury Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126292/11.

(130154235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Adi Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.877.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société ADI CORPORATION S.A.

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013 a pris les décisions suivantes:

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des membres suivants du conseil d'administration, dont le mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2019:

- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

- M. Joe THIELEN, juriste, né le 20 novembre 1958 à Luxembourg, domicilié à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch

- M. Helmuth TSCHÜTSCHER fiduciaire, né le 31 mars 1957 à Vaduz (Liechtenstein), demeurant à FL-9494 Schaan, Im Zagalzel 48, Liechtenstein.

2. L'assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, dont le mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2019, à savoir:

- la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au RCS sous le n° B 87458

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013126304/21.

(130154340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Three Hills Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.984.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of August.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Mauro Moretti, born on 17 July 1981, residing at 33 Redburn Street SW3 4DA London, United Kingdom, here represented by Magali Fetique, whose professional address is at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Three Hills Partners S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law").

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

3.7. The Company may also act as Investment Advisor.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), which can be composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers or in case of categories of managers by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and payment

Mauro Moretti represented as stated above, declares to subscribe for all the 12,500 shares in registered form, having a nominal value of 1.- euro each, and to fully pay them by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Mauro Moretti, born on 17 July 1981, residing at 33 Redburn Street SW3 4DA London, United Kingdom, as Manager A
- Mr. Jean-Marie BETTINGER, born in Saint-Avoid (France) on the 14 of March 1973, residing at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg as Manager B
- Ms. Magali FETIQUE, born in Metz (France) on the 1 February 1981, residing at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg as Manager B.

2. The registered office of the Company is located at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The notary declares having verified the existence of the conditions required by law for the establishment of a limited liability company and states explicitly that these conditions are met.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Par devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Mauro Moretti, né le 17 juillet 1981, résidant au 33 Redburn Street SW3 4DA Londres, Royaume-Uni représentée par Magali Fétique, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Three Hills Partners S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet social de la Société est de directement ou indirectement acquérir, détenir ou disposer d'intérêts et de participations au Luxembourg ou dans des entités étrangères, par tous moyens et d'administrer, développer et gérer cette détention d'intérêts ou de participations.

3.2. La Société peut également directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer de toute sorte d'actifs par tous moyens.

3.3. La Société peut également procéder à des investissements immobiliers directement ou par le biais de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4. La Société peut aussi assister, soit pas le biais de prêts, garanties ou autre à ces filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute société qui est un associé direct ou indirect de la Société ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Liées") ou à toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera pas dans des transactions qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société peut en particulier conclure les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans des transactions qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier:

- emprunter des fonds de toute forme ou obtenir des emprunts et lever des fonds à travers, notamment, l'émission, de façon privée, d'obligations, notes et tout autres instruments de dette ou de capital, convertible ou non, l'utilisation de produits financiers dérivés ou autre;

- avancer, prêter ou disposer d'argent ou accorder des crédits ou souscrire ou acheter à des instruments de dette émis par une entité étrangère ou Luxembourgeoise selon des termes considérés comme appropriés et avec ou sans garantie;

- conclure des garanties, gage ou toute autre forme de garantie, soit par le biais de garantie personnelle ou par hypothèque sur tout ou partie des avoirs, actifs immobiliers (présents ou futurs) ou par tout ou partie de ces méthodes, afin de garantir la performance des contrats et obligations de la Société et de toutes Sociétés Liées, dans le cadre et conformément aux dispositions des lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

3.6. En outre, la Société pourra prendre toute mesure de nature légale, commerciale, technique et financière et, en général, entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social, ainsi que les opérations directement ou indirectement en relation pour faciliter l'accomplissement de son objet social dans chaque matière décrit ci-dessus.

3.7. La Société pourra agir comme conseiller en investissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), qui peut être composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou en cas de classes de gérants par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2013.

Souscription et libération

Mauro Moretti, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

1. M. Mauro Moretti, né le 17 juillet 1981, résidant au 33 Redburn Street SW3 4DA Londres, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A
2. M. Jean-Marie BETTINGER, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant à 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg en tant que Gérant de catégorie B
3. Mme Magali FETIQUE, née à Metz (France) le 1^{er} février 1981, demeurant à 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg en tant que Gérant de catégorie B
4. Le siège social de la Société est établi au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête du comparant que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: M. FETIQUE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39819. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127364/522.

(130154656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.067.

En date du 2 septembre 2013, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV-SIF a pris la résolution suivante:

- Les actionnaires résolvent à l'unanimité de nommer avec effet immédiat Monsieur Maciej Turowski (né le 15 Avril 1975 à tódz, Pologne, demeurant au 12/21 Pustuleczki, 02-976 Varsovie, Pologne) comme administrateur de Catégorie B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Septembre 2013.

Robust Lincoln Funds S.A. - SICAV-SIF

Radoslaw Jarmula / Jacek Wolak

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2013127315/18.

(130154689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Zytron Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 29.945.

L'an deux mille treize, le sept août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZYTRON INVESTMENTS S.A., S.P.F., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29.945, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 154 du 5 juin 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 722 du 14 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.050.000.- (un million cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 1.300.000.- (un million trois cent mille euros) par incorporation au capital des résultats reportés à due concurrence et par la création et l'émission de 4.200 (quatre mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante euros) chacune.

2) Modification afférente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.050.000.- (un million cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 1.300.000.- (un million trois cent mille euros) par incorporation au capital d'un montant de EUR 1.050.000.- (un million cinquante mille euros) prélevé sur les résultats reportés de la Société et par la création et l'émission de 4.200 (quatre mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante euros) chacune.

Les actions nouvelles sont attribuées entièrement libérées à l'actionnaire unique.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par une situation intermédiaire de la Société au 30 juin 2013, ci-annexée.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.300.000.- (un million trois cent mille euros) représenté par 5.200 (cinq mille deux cents) actions d'une nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante euros) chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.800.-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. WIRTZ, S. WOLTER, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2013. Relation: LAC/2013/38039. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122770/66.

(130149015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Projects Challenges and Services, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.858.

—
EXTRAIT

Par la présente, Edouard MAIRE, expert comptable, établi au 49 boulevard Royal L-2449 Luxembourg, déclare avoir dénoncé en date du 30 août 2013, la convention de domiciliation conclue avec la société PROJECTS CHALLENGES AND SERVICES S.A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 115 858, en date du 19 février 2013.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Edouard MAIRE

Domiciliataire

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013124406/19.

(130151263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.
